



# DEBCAN IVD



## DÉBOUCHEUR DE CANALISATION PROFESSIONNEL AVEC INDICATEUR VISUEL DE TEMPÉRATURE ET TÉMOIN DE RINÇAGE

### PROPRIETES :

DEBCAN IVD est une formule brevetée avec un indicateur visuel de température et un témoin de rinçage. DEBCAN IVD dissout et liquéfie rapidement toutes les matières organiques et permet de disperser les matières minérales ou animales. Les agents tensioactifs de DEBCAN IVD sont biodégradables en conformité avec la législation en vigueur (supérieure à 90 %) aux dosages préconisés.

DEBCAN IVD est compatible avec les fosses septiques. DEBCAN IVD n'attaque pas les caoutchoucs, le P.V.C, les métaux lourds (fer, plomb.)

La forte densité de DEBCAN IVD lui permet d'atteindre rapidement les bouchons, même les plus éloignés du lieu d'application.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Aspect	Liquide
pH	1
Masse volumique	1802g/litre
Couleur	Orangé

### UTILISATIONS :

DEBCAN IVD est une formule active assurant un débouchage rapide des canalisations et siphons obstrués des douches, lavabos, éviers, WC, urinoirs, etc. DEBCAN IVD liquéfie les résidus graisseux et toutes les matières organiques et permet de disperser les matières minérales ou animales : les cheveux, le papier, les substances calcaires, les mégots de cigarettes, les chiffons, cellulose, feuilles, épluchures de légumes, écailles de poissons en alimentaire dans les sanitaires, douches, lavabos, bidets, W-C, urinoirs, écoulements etc.. sans démontage des canalisations.

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT  
Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : [lea.m.collectivites@orange.fr](mailto:lea.m.collectivites@orange.fr)

## UTILISATEURS :

DEBCAN IVD est à utiliser par les professionnels. Plombiers, services d'entretien dans l'industrie, l'hôtellerie, lieux publics et toutes sociétés de services et de maintenance....

## MODE D'EMPLOI : DEBCAN IVD

Verser doucement le DEBCAN IVD dans l'eau et non le contraire (à cause de la vivacité de la couleur **bleu** à **vert** pour un entretien préventif des canalisations et progressivement jusqu'à obtenir la couleur **orange** pour les interventions demandant un débouchage immédiat.

La couleur **orange** est l'indicateur visuel indiquant que l'on a atteint plus de 90°C, soit la température idéale permettant de dissoudre toutes les matières indésirables obstruant les conduits. Puis rincer à l'eau afin de passer progressivement de **l'orange** au **vert**, au **bleu** puis à l'incolore, l'incolore étant la couleur indiquant la neutralisation complète des installations.

DEBCAN IVD attaque le zinc, le fer, certaines fontes et certains cuivres mais n'a pas d'action sur le plomb. *Attention:* Dans le cas où le DEBCAN IVD est susceptible de passer dans un siphon en PVC, il est préférable de l'utiliser dans la couleur **bleu** à **vert** soit à une température entre 30 et 60°, afin d'éviter un dépassement de température pouvant provoquer une déformation des siphons en PVC.

Ne pas utiliser DEBCAN IVD dans les canalisations en aluminium ou en métal zingué.

## CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE :

Ce produit est corrosif, il provoque de graves brûlures.

Conserver en récipient d'origine, à l'abri du soleil hors de la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement éclaboussé ou souillé. En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes et contacter un spécialiste.

DEBCAN IVD entraîne une réaction très exothermique au contact avec l'eau. Ne pas respirer les vapeurs en résultantes. Porter des gants, un vêtement approprié et des lunettes de sécurité.

## CONFORMITE A LA LEGISLATION :

Préparation en conformité avec la directive européenne 1999/45 du 31 mai 1999 relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Produit en conformité avec l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.